



# The Advocates' Society La Société des plaideurs

2 juin 2022

PAR COURRIEL : [ministre@justice.gouv.qc.ca](mailto:ministre@justice.gouv.qc.ca)  
[ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca)

L'honorable Simon Jolin-Barrette, M.A.N.  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9e étage  
Québec, Québec G1V 4M1

Monsieur André Bachand, M.A.N.  
Président de la Commission des institutions  
Au soin de Mme Astrid Martin, Secrétaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3e étage  
Québec, Québec G1A 1A3

Monsieur le Ministre, Monsieur le Député:

**Objet : Projet de loi n° 34, *Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique***

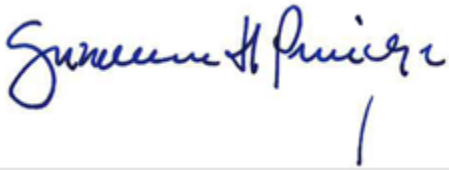
Établie en 1963, La Société des plaideurs est une organisation à but non lucratif qui représente environ 5 500 avocats et étudiants divers à travers le pays, y compris au Québec – unis dans leur vocation de plaideurs. En tant que principale association nationale d'avocats en litige au Canada, La Société des plaideurs et ses membres se consacrent à la promotion d'un système de justice équitable et accessible, de l'excellence en matière de plaidoirie et d'un barreau fort, indépendant et courageux. Une partie essentielle de notre mission consiste à fournir aux décideurs les points de vue des avocats sur les questions qui touchent l'accès à la justice, l'administration de la justice, l'indépendance du barreau et de la magistrature, la pratique du droit par les avocats, et l'équité, la diversité et l'inclusion dans le système de justice et la profession juridique.

Nous vous écrivons pour exprimer le soutien de La Société des plaideurs pour le projet de loi 34, *Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique*. Permettre aux avocats qui travaillent dans des organismes sans but lucratif de fournir des conseils juridiques à leurs clients, ainsi que de les représenter devant les tribunaux, améliorera l'accès à la justice pour les personnes à faible et moyen revenu dans la province de Québec. Nous croyons qu'il s'agit d'une étape logique après que le gouvernement ait modifié la *Loi sur le Barreau* pour permettre aux étudiants en droit de donner des conseils juridiques au sein des cliniques juridiques universitaires en 2020. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris ces mesures pour élargir l'accès à l'assistance juridique à un moment où les besoins juridiques ont augmenté en raison de la pandémie de COVID-19.

La Société des plaideurs encourage fortement le gouvernement à adopter le projet de loi 34 avant que l'Assemblée nationale du Québec ne suspende ses travaux pour l'été. L'adoption immédiate du projet de loi 34 permettra au Barreau du Québec de procéder à l'élaboration des règlements nécessaires applicables à l'exercice de la profession au sein d'un organisme sans but lucratif. Nous croyons que le Barreau du Québec devra prendre le temps de consulter les intervenants pertinents, y compris les organismes juridiques sans but lucratif et les associations juridiques, pour élaborer ces règlements.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et Monsieur le Député, l'expression de ma considération respectueuse.

A handwritten signature in blue ink, reading "Suzanne H. Pringle", with a vertical line extending downwards from the end of the signature.

M<sup>e</sup> Suzanne H. Pringle, Ad. E.  
Présidente, Comité consultatif régional du Québec  
La Société des plaideurs

**Copie à:** M<sup>e</sup> Catherine Claveau, bâtonnière du Québec  
Deborah E. Palter, Présidente, La Société des plaideurs  
Vicki White, Chef de la direction, La Société des plaideurs

**Groupe de travail de La Société des plaideurs sur projet de loi n° 34**

Bernard Amyot, Ad. E., *LCM Avocats Inc.*  
Daniel Baum, *Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.*  
Hilary Book, *Book Law*  
Sînziana Hennig, *Stikeman Elliott LLP*  
Jean-Simon Schoenholz, *Norton Rose Fulbright Canada LLP*  
Valérie Lemaire, *Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.*